

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2011-19 du 13 mai 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSK1130477S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-6 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision n° N 2007-05 du président de l'Établissement français du sang en date du 31 juillet 2007 nommant M. Patrice RASONGLES aux fonctions de directeur de l'Établissement français du sang Normandie ;  
Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Patrice RASONGLES, directeur de l'Établissement français du sang Normandie, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tout document et acte relatifs à la cession de droit au bail de locaux situés rue Bernardin-de-Saint-Pierre au Havre, ainsi que tout document et acte relatifs au bail commercial 3/ 6/ 9 de ces mêmes locaux pour un loyer d'un montant annuel de 68 500 €.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 13 mai 2011 en deux exemplaires originaux.

*Le président*  
*de l'Établissement français du sang,*  
PR G. TOBELEM